

GUIDE DU CITOYEN



200, rue Saint-Jean Est, East Angus (Québec) J0B 1R0



Historique de la Ville de East Angus

Le 10 juin 1791, l'Angleterre sanctionna une loi visant à créer les provinces du Haut et du Bas-Canada. Cet acte constitutionnel engendra la création des comtés. Celui qui nous intéresse portait le nom de Buckinghamshire. Afin de favoriser le peuplement de colons en région, les comtés furent divisés en cantons. Le 13 mars 1804, ce canton fut octroyé à Sir Henry Caldwell et à ses héritiers. Sir Edmund Head, à l'époque gouverneur-général du Canada, érigea civilement le Canton de Westbury, le 16 août 1858.

Le territoire avait une forme triangulaire et était situé tout autour de la jonction entre la rivière Eaton et la rivière Saint-François.

C'est le 14 mars 1912 que le village de East Angus a été érigé en municipalité distincte. Il tient son nom de l'illustre William Angus, riche industriel, originaire de Montréal, qui en 1882, résolut à la suite d'un séjour dans la région, d'y ériger une usine de pâtes et papiers.

Pour tout savoir sur les activités
à venir :
www.eastangus.ca/activites

Mot de la Mairesse

Bonjour,
Bienvenue à East Angus. C'est avec grand plaisir que nous vous accueillons parmi nous.

Se souciant de votre mieux être, nous avons pensé faciliter votre intégration dans notre ville qui est maintenant la vôtre. Pour ce faire, il vous est important de connaître notre municipalité le plus rapidement possible et, dans ce contexte, nous avons préparé tout spécialement ce guide.

Il vous aidera à mieux connaître notre milieu municipal afin de faciliter votre intégration économique, sociale et communautaire. Nous avons rassemblé des informations sur nos ressources, services, événements et activités ainsi qu'une carte de la ville. Pour toute information, n'hésitez pas à communiquer avec le personnel de l'hôtel de ville.

Espérant avoir l'honneur de vous rencontrer, je vous prie d'agréer mes plus cordiales salutations.

Lyne Boulanger, mairesse

Les membres du conseil municipal

La Ville de East Angus n'est pas découpée en districts électoraux. Le mandat des membres du conseil, élus par la population en novembre 2017, est valide jusqu'en novembre 2021.

Maire :	Lyne Boulanger
Siège 1 :	Michel Champigny
Siège 2 :	Meagan Reid
Siège 3 :	Dany Langlois
Siège 4 :	Antoni Dumont
Siège 5 :	Denis Gilbert
Siège 6 :	Nicole Bernier

Vous pouvez communiquer avec les membres du conseil municipal en vous adressant à l'hôtel de ville au 819 560-8600. Un employé se fera le plaisir d'établir le contact avec la personne que vous désirez rejoindre.

GUIDE DU CITOYEN



200, rue Saint-Jean Est, East Angus (Québec) J0B 1R0

Urgence 9-1-1

Les citoyens de East Angus bénéficient du service téléphonique d'urgence 9-1-1. En fonction 24 heures par jour, ce service permet de traiter plus efficacement les appels d'urgence en réduisant les délais de réponse lors de situations critiques impliquant la sécurité et la vie de citoyens.

Nous désirons rappeler que le 9-1-1 doit être composé uniquement lors d'une situation d'urgence. Dans tous les autres cas, vous pouvez communiquer avec la Sûreté du Québec au 819 310-4141.

Les services municipaux

Urgence	9-1-1
Police	310-4141
Incendie	819 832-2442
Travaux Publics	819 560-8600 #2432
- Pagette	819 560-6798
Aréna	819 560-8600 #2430
Centre culturel	819 832-2719
Hôtel de ville	819 560-8600
Hôtel de ville	
- Télécopieur	819 560-8611
Inspection municipale	819 560-8600 #2404
Loisirs	819 560-8600 #2405
Cour municipale	819 560-8600 #2403
Direction générale	819-560-8600 #2401
Greffé et trésorerie	819 560-8600 #2402

SITE INTERNET :
www.eastangus.ca

ADRESSE COURRIEL:
info.eastangus@hsfqc.ca

Services gouvernementaux

Ateliers HSF (Cuisines collectives)	
53, Angus Sud	819 832-2222
CLE	
120, Angus Nord	819 832-2403
CLD - 61, Laurier	819 832-4914
CJE - 75, Angus Nord	819 832-1513
OMH - 119, Lafontaine	
	819 832-2953
Société Canadienne des Postes	
	819 832-2948
Transport du bonheur	
120, Angus Nord	819 832-2711

Santé et services sociaux

CLSC-CHSLD :	
149, Kennedy	819 832-4961
Info-Santé	819 562-3962
Pharmacie	
150, Angus Sud	819 832-4343
Clinique médicale	
150, Angus Sud	819 832-2438
Centre dentaire	
161, Angus Sud	819 832-2034
Opto Plus	
150, Angus Sud	819 832-3433
Domaine la Sapinière	
120, Rousseau	819 832-2487
Domaine Perce-Neige	
96, St-Jean Est	819 832-1108
Garderie Fafouin	
115, Lafontaine	819 832-4977
Maison des jeunes Actimaje	
	819 832-4856

Nos écoles

Écoles du Parchemin	
Côté Couvent	
162, St-Jean Est	819 832-2477
Côté Collège	
96, St-Jacques	819 832-2484
Polyvalente Louis St-Laurent	
188, Kennedy	819 832-2471

GUIDE DU CITOYEN



200, rue Saint-Jean Est, East Angus (Québec) J0B 1R0

Les assemblées publiques du conseil municipal

Les séances du conseil municipal sont publiques et se tiennent de façon régulière le premier lundi de chaque mois. Lorsque la séance coïncide avec un jour férié, elle est alors reportée au lendemain.

Tenues à l'hôtel de ville (200, rue Saint-Jean Est) les séances débutent à 19 h. En outre, des séances spéciales peuvent être convoquées en tout temps lorsque la situation l'exige.

Vous êtes tous cordialement invités.
Informations : 819 560-8600

Heures d'ouverture des bureaux

Les bureaux de l'hôtel de ville de East Angus, la cour municipale et le bureau de l'inspecteur municipal, situés au 200, rue Saint-Jean Est, sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h. Du samedi précédant la fête nationale au samedi qui suit la fête du Travail les heures d'ouvertures sont de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Les heures des travaux publics sont de 7 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

QUELQUES RENSEIGNEMENTS UTILES

Abris (garages) temporaires

Les abris temporaires doivent être installés à partir du 1er octobre et enlevés avant le 15 avril de l'année suivante. Ils doivent être fabriqués en toile ou en plastique monté sur ossature métallique légère. Hors de cette période, cet abri temporaire doit être complètement enlevé, y compris la structure.

Inf. : 819 560-8600

Affichage commercial

La Ville possède une réglementation précise en ce qui concerne l'affichage commercial dans le but de conférer un environnement visuel de qualité aux citoyens, évitant le surnombre et la surenchère. Vous devez obtenir un certificat d'autorisation à cet effet.

Inf. : 819 560-8600

Animaux domestiques

Tout gardien d'un chien ou d'un chat doit obtenir une licence auprès de la Société protectrice des animaux (819 821-4727) et payer annuellement une somme variant entre 20 \$ et 40 \$. Sur paiement de cette licence, le gardien obtiendra un médaillon métallique qui permettra d'identifier l'animal si celui-ci se perdait. Il est permis d'amener un chien dans les places publiques, à la condition qu'il soit tenu en laisse. Le gardien a la responsabilité d'enlever les matières fécales produites par le chien et d'en disposer d'une manière hygiénique.

Info : 819 560-8600

GUIDE DU CITOYEN



200, rue Saint-Jean Est, East Angus (Québec) J0B 1R0

Aréna & patinoire extérieure

L'enceinte de l'aréna est disponible pour des activités de glace du début du mois de septembre au début du mois d'avril entre 8h et minuit. Les heures d'ouvertures varient selon les réservations. Pour obtenir l'horaire du patin libre, veuillez vous rendre à l'hôtel de ville, à l'aréna ou au www.eastangus.ca.

L'hiver, la Ville offre une patinoire extérieure située au parc Nicol, 197, rue Saint-François. Les heures d'ouverture sont affichées à la patinoire.

Inf. : 819 560-8600

Arrosage de pelouse

Durant la période du 1er mai au 30 septembre de chaque année, l'arrosage de pelouse est interdit.

Il est permis d'arroser les pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux entre 20 h et minuit, les jours suivants :

a) pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre PAIR : les jours de calendrier dont les chiffres sont PAIRS

b) pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre IMPAIR : les jours de calendrier dont les chiffres sont IMPAIRS.

Avertisseurs de fumée

Des avertisseurs de fumée doivent être installés dans chaque habitation, chaque logement et dans chaque pièce où l'on dort ne faisant pas partie d'un logement.

Bibliothèque (188, Kennedy)

819 832-2471

Une bibliothèque à la Polyvalente Louis St-Laurent au service de la population le mercredi soir de 16 h 30 à 19 h 30 du 1er janvier au 31 mai (sauf Semaine de relâche) et du 1er septembre au 31 décembre.

Centre culturel (288, Maple)

819 560-8600

Situé au 288 rue Maple, le Centre culturel de East Angus constitue l'endroit névralgique pour stimuler et promouvoir le loisir à caractère culturel dans la communauté. L'endroit multifonctionnel regroupe, entre autres, la salle Richard Martel et d'autres locaux disponibles pour location. De multiples cours y sont offerts.

Salle communautaire des Chevaliers

(143, rue St-Pierre)

819 560-8600

Salle communautaire des Chevaliers pour différentes activités, réceptions, jeux pour les aînés, etc... C'est un lieu de rassemblement pour la population.

Coupe d'arbres

Toute personne désireuse d'abattre un arbre doit obtenir une autorisation à cet effet auprès du service de l'inspecteur en bâtiments et en environnement.

Inf. : 819 560-8600

Collecte des gros rebuts

La collecte des gros rebuts se tient à chaque année et est inscrite au calendrier municipal.

GUIDE DU CITOYEN



200, rue Saint-Jean Est, East Angus (Québec) J0B 1R0

Collecte de pneus

Les citoyens sont invités à participer au programme de récupération de vieux pneus mis sur pied par l'organisme Recyc-Québec. Pour connaître le point de collecte le plus près de chez vous, vous devez appeler Recyc Québec au 1 888 857-7638.

Colportage et vente itinérante

Vous devez vous procurer obligatoirement un permis à l'hôtel de ville afin d'opérer ce genre de commerce.

Inf. : 819 560-8600

Consommation d'alcool

Il est interdit sur les endroits publics du territoire de la Ville de East Angus de consommer des boissons alcoolisées ou d'avoir en sa possession un contenant de boisson alcoolisée dont l'ouverture n'est pas scellée, sauf si un permis de vente a été délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Déménagement

Lorsque vous possédez une propriété à East Angus et que vous déménagez, vous avez l'obligation d'en aviser la municipalité en vous adressant au 819 560-8600.

Déneigement

Entre le 15 novembre et le 1er avril, le stationnement dans la rue est interdit entre 0 h et 7 h. De plus, veuillez noter qu'il est interdit de jeter la neige dans la rue.

Inf. : 819 560-8600

Eau rouillée

Si vous constatez que l'eau de votre robinet est d'une couleur inhabituelle, ou si vous

remarquez une apparence de rouille : laissez couler l'eau pendant une quinzaine de minutes. Si le problème persiste, veuillez communiquer avec les travaux publics.

Inf. : 819-560-8600

Écoles

Commission scolaire des Hauts Cantons
308, Palmer 819 832-4953

Écoles du Parchemin :

Côté Couvent
162, St-Jean Est 819 832-2477

Clientèle :

- Passe-Partout (4 ans)
- Maternelle
- Primaire (premier cycle : 1,2,3)

Côté Collège
96, St-Jacques 819 832-2484

Clientèle :

- Primaire (deuxième cycle: 4,5,6)

Polyvalente Louis St-Laurent
188, Kennedy 819 832-2471

Clientèle :

- Secondaire(1,2,3,4,5)
- Adultes et formation professionnelle

Enlèvement des ordures

Ordures ménagères et récupération

La collecte des ordures et du recyclage alterne de semaine en semaine. Les collectes se font le lundi et le mardi. Veuillez voir votre calendrier municipal pour savoir les semaines de recyclage et d'ordures ainsi que votre secteur de collecte.

Bac de récupération bleu et bac à ordures noir

La Ville de East Angus est propriétaire du bac à récupération bleu et du bac à ordures noir. Lors d'un déménagement, vous avez l'obligation de laisser les deux bacs sur place.

Tél. : 819 560-8600 Téléc. : 819 560-8611

Site internet : www.eastangus.ca

Courriel : info.eastangus@hsfqc.ca

GUIDE DU CITOYEN



200, rue Saint-Jean Est, East Angus (Québec) J0B 1R0

Si vous êtes victime d'un vol ou vandalisme, le bac pourra être remplacé sur présentation d'un rapport de police.

Évaluation municipale

L'évaluation des résidences de la ville de East Angus est effectuée par la MRC du Haut-Saint-François.

Fausses alarmes

La Régie d'incendie est autorisée à réclamer, en cas de fausse alarme de feu, les frais encourus par les pompiers dans tous les cas où l'appel a été lancé.

Feu extérieur

Un permis n'est pas obligatoire si vous faite un feu extérieur dans un foyer muni d'une cheminée. Pour tout feu extérieur à ciel ouvert, un permis gratuit est obligatoire. Veuillez contacter le Service des incendies au 819 832-2442.

Les publications municipales

La Ville de East Angus informe ses citoyens de ses activités par le biais de son site internet au www.eastangus.ca, ses capsules vidéos des activités publiées une fois par mois et sa page Facebook.

Lumières de rues

Si vous constatez une lumière de rue brûlée, veuillez contacter l'hôtel de ville.

Maison des Jeunes Actimaje

La Maison des Jeunes Actimaje est située au 268, Saint-Jean Ouest. Le numéro de téléphone est le 819 832-4856.

Numéros civiques

Veuillez vous assurer que le numéro civique de votre propriété est visible de la rue afin d'assurer une meilleure sécurité en cas d'urgence (ambulance, pompier, police).



On retrouve sur le site des sentiers pédestres et de vélo, des belvédères d'observation sur la rive de la rivière St-François, des aires de pique-nique, une piste d'hébertisme pour tous, des sculptures et des lieux d'interprétation. Accès par la rue Willard.

Parcs & piscines extérieures

Parc Nicol 186, St-François

- modules de jeux
- skate-park
- patinoire hivernale
- glissade hivernale
- piscine & barboteuse
- terrain de balle

Parc Rive-Sud 288, Maple

- modules de jeux
- jeu de pétanque et de galets
- barboteuse
- terrain de tennis

Parc Aréna 190, Kennedy

- structures de jeux
- terrain de soccer

Les piscines sont ouvertes du 24 juin jusqu'à la mi-août. Ce service est gratuit.

Permis et inspection

Toute construction, rénovation, agrandissement et démolition d'immeuble requiert un permis de l'inspecteur municipal. Toute installation de piscine et de clôture requiert aussi un permis. Veuillez prendre rendez-vous avec l'inspecteur en bâtiment et environnement au 819 560-8600

Tél. : 819 560-8600 Téléc. : 819 560-8611

Site internet : www.eastangus.ca

Courriel : info.eastangus@hsfqc.ca

GUIDE DU CITOYEN



200, rue Saint-Jean Est, East Angus (Québec) J0B 1R0

Piste cyclable

Une piste cyclable est disponible dans le Parc des Deux Rivières. L'accès pour stationner une voiture se fait par la rue Willard. L'accès à bicyclette se fait par la rue Lisieux.

Pression d'eau

La baisse d'une pression d'eau est normalement causée par une défectuosité de la plomberie, soit par un bris aux conduites maîtresses de la Ville. Dans ce cas, veuillez communiquer avec le service des travaux publics.

Ramonnage de cheminée

Pour le ramonnage de votre cheminée, contactez le Petit Ramoneur au 819 823-7307.

Refoulement d'égout

Si vous constatez un refoulement de votre égout domestique, vous devez d'abord tenter de localiser l'obstruction. Nous vous suggérons donc de communiquer avec vos voisins immédiats pour savoir s'ils ont le même problème. Dans l'affirmative, la cause du problème se situe fort probablement à l'intérieur de la conduite maîtresse de votre rue. Téléphonnez immédiatement avec le service des travaux publics.

Par contre, si vos voisins n'éprouvent pas les mêmes difficultés, le problème se situe généralement sur votre propriété. Dans ce cas, il faut retenir les services d'un plombier.

À noter que toutes les propriétés doivent être munies d'un clapet de retenue.

Inf : 819 560-8600

Remplissage de piscines

Il est permis de remplir les piscines les samedis et dimanches de 9 h à 13 h et entre 20 h et minuit les jours suivants:

- a) pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre PAIR : les jours de calendrier dont les chiffres sont PAIRS
- b) pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre IMPAIR : les jours de calendrier dont les chiffres sont IMPAIRS.

Résidus domestiques dangereux

Les résidus domestiques dangereux sont disposés directement à l'Écocentre de la MRC du Haut-Saint-François, 105 chemin Main Central, Bury, du lundi au samedi de 8h30 à 16h30. Inf. : 819 560-8403

Vandalisme

La Ville de East Angus sollicite votre coopération en matière de vandalisme. S'il vous arrive d'être témoin d'acte de vandalisme commis sur les arbres ou sur tout autre équipement de la Ville, nous vous demandons de rapporter immédiatement l'incident en téléphonant au 819 310-4141. Votre appel demeure confidentiel.

Si vous constatez des dégâts sans avoir été témoin des actes posés, nous vous prions d'en avertir le personnel de l'hôtel de ville le plus rapidement possible.

Vente de garage

Tout propriétaire ou occupant d'une propriété immobilière désireux de faire une vente de garage doit demander un permis au coût de 25 \$. Un seul permis de vente de garage peut être délivré par année de calendrier. Cependant, la municipalité fait une vente de garage communautaire en mai où un permis n'est pas nécessaire.

